Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2025(DEC)

10.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 55

Projet de rapport
Joachim Stanisław Brudziński
(PE764.993v02-00)

Décharge 2023: budget général de l'UE - Comité économique et social européen
(2024/2025(DEC))

Amendement 1
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. rappelle que la déclaration de Budapest sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne a établi un plan visant à mettre à profit les talents européens et à investir dans les compétences afin de favoriser les emplois de qualité dans toute l'Union, dans le but de renforcer le dialogue social, de défendre l'égalité des chances et de réduire les inégalités, conformément au socle européen des droits sociaux;

Or. en

Amendement 2
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions ont pour but de promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 3
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. invite l'institution à s'engager pleinement et à mettre tout en œuvre, en s'aidant de tous les moyens dont elle dispose, pour promouvoir la paix et mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 4
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quinquies. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions sont tenues de respecter l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 5
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 sexies. invite l'institution à respecter l'égalité des États membres en toute circonstance, à traiter tous les États membres sur un pied d'égalité et à respecter leur souveraineté et leur identité

nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 6
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. relève que le budget définitif adopté pour le Comité pour l'exercice 2023 était de 158 767 970 EUR, ce qui représente une hausse globale de 4,1 % par rapport à 2022; observe qu'il ressort des réponses du Comité au questionnaire soumis par la commission du contrôle budgétaire en vue de la décharge budgétaire 2023 (ci-après le «questionnaire»), ainsi que du rapport annuel d'activités du Comité pour 2023 (ci-après le «rapport annuel»), que la ligne budgétaire relative aux rémunérations et indemnités (dépenses relatives au personnel et aux membres du Comité) a augmenté de 8,4 % entre 2022 et 2023 en raison de l'inflation; constate qu'il ressort du questionnaire que le budget consacré aux prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes a augmenté de 33,70 % entre 2022 et 2023 car le Comité a fait de la mise en œuvre de sa stratégie numérique pour 2024-2026 une priorité de l'exercice 2023; relève que, pour le reste, la répartition des crédits entre les autres lignes budgétaires du budget 2023 du Comité est restée comparable à celle des années précédentes;	4. relève que le budget définitif adopté pour le Comité pour l'exercice 2023 était de 158 767 970 EUR, ce qui représente ***un budget élevé et*** une hausse globale de 4,1 % par rapport à 2022; observe qu'il ressort des réponses du Comité au questionnaire soumis par la commission du contrôle budgétaire en vue de la décharge budgétaire 2023 (ci-après le «questionnaire»), ainsi que du rapport annuel d'activités du Comité pour 2023 (ci-après le «rapport annuel»), que la ligne budgétaire relative aux rémunérations et indemnités (dépenses relatives au personnel et aux membres du Comité) a augmenté de 8,4 % entre 2022 et 2023 en raison de l'inflation; constate qu'il ressort du questionnaire que le budget consacré aux prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes a augmenté de 33,70 % entre 2022 et 2023 car le Comité a fait de la mise en œuvre de sa stratégie numérique pour 2024-2026 une priorité de l'exercice 2023; relève que, pour le reste, la répartition des crédits entre les autres lignes budgétaires du budget 2023 du Comité est restée comparable à celle des années précédentes;

Or. fr

Amendement 7
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate que le report de crédits de 2023 sur 2024 a été de 13 827 713 EUR (soit environ 8,70 % du budget du Comité pour 2023), en baisse par rapport à l'exercice précédent, où il était de 20 162 518 (soit environ 13 % du budget du Comité pour 2022); se félicite par ailleurs que le taux d'exécution des crédits reportés de 2022 à 2023 ait été de 86,76 % en 2023, contre 76,91 % en 2022;	6. constate que le report de crédits de 2023 sur 2024 a été de 13 827 713 EUR (soit environ 8,70 % du budget du Comité pour 2023), en baisse par rapport à l'exercice précédent, où il était de 20 162 518 (soit environ 13 % du budget du Comité pour 2022); se félicite par ailleurs que le taux d'exécution des crédits reportés de 2022 à 2023 ait été de 86,76 % en 2023, contre 76,91 % en 2022; ***encourage le Comité à continuer de faire un usage performant des fonds alloués;***

Or. en

Amendement 8
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la décision du Conseil du 25 mai 2023 a fixé l'indemnité pour la participation à distance des membres du Comité aux réunions non statutaires à 145 EUR par réunion à distance par jour, soit 50 % de l'indemnité journalière pour la participation physique en 2023; relève avec satisfaction qu'il ressort du rapport de suivi du Comité relatif à la résolution du Parlement sur l'exécution du budget du Comité pour 2022 (ci-après le «rapport de suivi») que l'application de cette décision a déjà permis de réaliser des économies budgétaires à hauteur de 1 677 000 EUR du fait de la baisse des frais de déplacement et des indemnités versés, ainsi que des économies en matière	9. rappelle que la décision du Conseil du 25 mai 2023 a fixé l'indemnité pour la participation à distance des membres du Comité aux réunions non statutaires à 145 EUR par réunion à distance par jour, soit 50 % de l'indemnité journalière pour la participation physique en 2023; ***estime que, bien que la participation à distance soit un instrument important pour les institutions modernes, étant donné, entre autres, qu'elle réduit les coûts des réunions et permet une participation plus large, l'allocation d'une indemnité pour la participation à distance aux réunions, même si elle est réduite et destinée uniquement à certains types d'événements, est difficile à comprendre***

environnementale, avec quelque 553,66 tonnes de CO_2 non émises du fait de la réduction des déplacements en 2023; observe qu'il ressort du rapport annuel que le nombre de journées de réunions indemnisées pour participation à distance était de 2 006 (contre 6 259 en 2022), avec une durée moyenne de 3 heures par réunion, pour un coût total de 294 930 EUR en 2023 (contre 922 925 en 2022); se félicite des nombreux contrôles effectués par le Comité pour prouver la participation à distance des membres avant le versement de l'indemnité;

pour le public, d'autant plus si l'on tient compte de la différence versée aux membres du Comité et aux membres du Comité des régions pour la participation à distance; relève avec satisfaction qu'il ressort du rapport de suivi du Comité relatif à la résolution du Parlement sur l'exécution du budget du Comité pour 2022 (ci-après le «rapport de suivi») que l'application de cette décision a déjà permis de réaliser des économies budgétaires à hauteur de 1 677 000 EUR du fait de la baisse des frais de déplacement et des indemnités versés, ainsi que des économies en matière environnementale, avec quelque 553,66 tonnes de CO_2 non émises du fait de la réduction des déplacements en 2023; observe qu'il ressort du rapport annuel que le nombre de journées de réunions indemnisées pour participation à distance était de 2 006 (contre 6 259 en 2022), avec une durée moyenne de 3 heures par réunion, pour un coût total de 294 930 EUR en 2023 (contre 922 925 en 2022); se félicite des nombreux contrôles effectués par le Comité pour prouver la participation à distance des membres avant le versement de l'indemnité;

Or. en

Amendement 9
Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte d'une baisse des crédits figurant à la ligne budgétaire 1004 lors de l'exercice étudié (dépenses pour les frais de voyage des députés, y compris les indemnités de séjour et de réunion), qui sont passés de 19 790 000 EUR en 2022 (dont 15 895 000 EUR versés) à 19 761 000 EUR en 2023 (dont 18 344 000 EUR	11. prend acte d'une baisse ***trop minime*** des crédits figurant à la ligne budgétaire 1004 lors de l'exercice étudié (dépenses pour les frais de voyage des députés, y compris les indemnités de séjour et de réunion), qui sont passés de 19 790 000 EUR en 2022 (dont 15 895 000 EUR versés) à 19 761 000 EUR en 2023 (dont

versés); relève avec satisfaction l'amélioration du taux d'exécution de ces crédits, qui est passé de 80,31 % en 2022 à 92,83 % en 2023; ***prend acte*** du fait que le président du Comité a participé à 35 missions, pour un montant total de 71 926 EUR, en 2023, contre 26 missions, pour un montant total de 38 042 EUR en 2022;

18 344 000 EUR versés); relève avec satisfaction l'amélioration du taux d'exécution de ces crédits, qui est passé de 80,31 % en 2022 à 92,83 % en 2023; ***s'étonne*** du fait que le président du Comité a participé à 35 missions, pour un montant total de 71 926 EUR, en 2023, contre 26 missions, pour un montant total de 38 042 EUR en 2022;

Or. fr

Amendement 10
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. constate qu'il ressort du questionnaire que la direction conjointe pour l'innovation et les technologies de l'information du Comité et du Comité des régions consacre environ 3 % de son budget informatique à la cybersécurité, un niveau bien inférieur à l'objectif de 10 % prévu dans la législation applicable; ***demande aux*** colégislateurs et ***à*** la Commission ***d'en*** tenir compte dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle;	12. constate qu'il ressort du questionnaire que la direction conjointe pour l'innovation et les technologies de l'information du Comité et du Comité des régions consacre environ 3 % de son budget informatique à la cybersécurité, un niveau bien inférieur à l'objectif de 10 % prévu dans la législation applicable; ***invite les*** colégislateurs et la Commission ***à en*** tenir compte dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle;

Or. en

Amendement 11
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite l'institution à évaluer dans quelle mesure le cadre réglementaire du Parlement européen visant à éviter la corruption et la fraude a été un échec et a

permis la participation active de parlementaires européens à un réseau de type mafieux qui s'est livré à des actes de corruption et de blanchiment d'argent pendant plusieurs années sans être repéré;

Or. en

Amendement 12
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite l'institution à tirer de ses propres règles et procédures internes les enseignements et conclusions qui s'imposent, à la lumière de la révision du règlement intérieur et du code de conduite du Parlement réalisée en septembre 2023; recommande toutefois à l'institution de réfléchir à des mesures supplémentaires et plus solides pour lutter contre la fraude et protéger pleinement les intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 13
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. Demande que les rapports du comité économique et social soient mis à disposition des députés européens et du public par le secrétariat du Parlement européen lors des débats et des votes sur l'application e-committee du Parlement européen;

Or. fr

Amendement 14
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. salue les initiatives prises par le Comité en vue de favoriser la participation active des jeunes au processus d'élaboration des politiques;

Or. en

Amendement 15
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. note que le service d'audit interne (SAI) a été restructuré en 2023, ce qui a permis de renforcer sa conformité aux normes internationales d'audit et de rationaliser et documenter l'ensemble de ses procédures;

Or. en

Amendement 16
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. rappelle le traité sur l'Union européenne, selon lequel l'Union et ses institutions doivent promouvoir la

solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 17
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. salue les efforts actuellement déployés par le Comité pour améliorer son cadre en matière de ressources humaines dans l'optique de devenir un employeur attrayant et de créer un environnement de travail ***pleinement inclusif*** où chaque personne est valorisée et peut réaliser son plein potentiel; relève que dans le cadre de la mise en application de sa stratégie RH pour 2023-2025, le Comité a franchi plusieurs étapes essentielles en 2023, avec l'adoption de nouvelles décisions sur, entre autres, les conditions de travail (travail hybride, travail supplémentaire, congés spéciaux), une stratégie et un plan d'action 2023-2027 pour la diversité et l'inclusion, la mobilité du personnel, la méthode à suivre concernant les fonctions sensibles, ainsi que le système d'évaluation et de promotion des agents; salue les bons résultats de l'enquête de satisfaction du personnel, publiée en mai 2023, dans laquelle les agents, y compris les cadres, se déclaraient très satisfaits de divers aspects des ressources humaines, notamment les modalités d'organisation du travail, pour lesquelles le Comité semble avoir trouvé le juste équilibre;	22. salue les efforts actuellement déployés par le Comité pour améliorer son cadre en matière de ressources humaines dans l'optique de devenir un employeur attrayant et de créer un environnement de travail où chaque personne est valorisée et peut réaliser son plein potentiel; relève que dans le cadre de la mise en application de sa stratégie RH pour 2023-2025, le Comité a franchi plusieurs étapes essentielles en 2023, avec l'adoption de nouvelles décisions sur, entre autres, les conditions de travail (travail hybride, travail supplémentaire, congés spéciaux), une stratégie et un plan d'action 2023-2027 pour la diversité et l'inclusion, la mobilité du personnel, la méthode à suivre concernant les fonctions sensibles, ainsi que le système d'évaluation et de promotion des agents; salue les bons résultats de l'enquête de satisfaction du personnel, publiée en mai 2023, dans laquelle les agents, y compris les cadres, se déclaraient très satisfaits de divers aspects des ressources humaines, notamment les modalités d'organisation du travail, pour lesquelles le Comité semble avoir trouvé le juste équilibre;

Or. en

Amendement 18
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. relève que le Comité est devenu un importateur net de talents (en provenance des autres institutions) pour la deuxième année consécutive, du fait de la mise en œuvre d'un plan d'attractivité et de fidélisation ciblé; reconnaît néanmoins que des difficultés demeurent en raison de la dépendance du Comité à l'égard des agents temporaires en raison de l'épuisement des listes de réserve de l'EPSO, laquelle met en péril la fidélisation des savoir-faire;	23. relève que le Comité est devenu un importateur net de talents (en provenance des autres institutions) pour la deuxième année consécutive, du fait de la mise en œuvre d'un plan d'attractivité et de fidélisation ciblé; reconnaît néanmoins que des difficultés demeurent en raison de la dépendance du Comité à l'égard des agents temporaires en raison de l'épuisement des listes de réserve de l'EPSO, laquelle met en péril la fidélisation des savoir-faire; ***souligne qu'il est important de disposer d'un personnel permanent pour maintenir les compétences, la continuité et un environnement de travail productif; recommande au Comité de réfléchir à des initiatives, par exemple en organisant des concours internes;***

Or. en

Amendement 19
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. relève que, dans le but de mieux répartir ses ressources limitées, le Comité a commandé un audit externe de cartographie des ressources humaines, qui a été achevé en 2023; prend acte des résultats de cet audit, qui confirment que de nombreux services du Comité supportent une lourde charge de travail, mettant à mal sa capacité à remplir sa mission et ses obligations; demande au Comité de mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'audit et de poursuivre ses efforts d'optimisation et	24. relève que, dans le but de mieux répartir ses ressources limitées, le Comité a commandé un audit externe de cartographie des ressources humaines, qui a été achevé en 2023; prend acte ***avec inquiétude*** des résultats de cet audit, qui confirment que de nombreux services du Comité supportent une lourde charge de travail, mettant à mal sa capacité à remplir sa mission et ses obligations; demande au Comité de mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'audit***, notamment de réviser le système***

d’amélioration du rapport coût-efficacité;	***d'évaluation*** et de ***performance d'ici 2025, d'adopter la nouvelle décision sur les conditions de travail et de procéder à un suivi régulier de l'engagement du personnel; souligne l'importance d'une planification stratégique des effectifs pour optimiser l'allocation des ressources, assurer le respect des priorités de haut niveau fixées par les autorités politiques et*** poursuivre ses efforts d’optimisation et d’amélioration du rapport coût-efficacité;

Or. en

Amendement 20
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. rappelle que le Comité a adopté la décision 282/23A, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, qui établit une politique souple de travail hybride fondée sur la confiance, qui offre au personnel un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et améliore l'adaptabilité et l'efficacité; demande au Comité d’informer en temps opportun l’autorité de décharge des évolutions à cet égard;

Or. en

Amendement 21
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. se félicite de la nomination d'une femme au poste de secrétaire général en

janvier 2024, ce qui constitue un progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes; note toutefois avec inquiétude que seul un poste de direction sur sept est actuellement occupé par une femme, ce qui marque une baisse par rapport à 2022; souligne qu'il est urgent de redoubler d'efforts pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au plus haut niveau du Comité, en veillant à une représentation équilibrée conformément aux engagements pris par l'institution en matière de diversité et d'inclusion;

Or. en

Amendement 22
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. déplore que le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur reste faible en 2023 et que, malgré la nomination d'une femme au poste de secrétaire général début 2024, la proportion ne soit que de 40 %; se félicite néanmoins que le Comité considère comme un facteur important l'équilibre hommes-femmes au sein de son personnel, en particulier de l'encadrement supérieur, et invite le Comité à améliorer la situation;

Or. en

Amendement 23
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. regrette que le Comité n'ait pas été en mesure de fournir des données sur les cas d'épuisement professionnel en 2023; prend acte des contraintes liées à la protection des données, mais souligne l'importance des données statistiques anonymisées pour étayer des décisions de gestion éclairées; relève avec inquiétude les conclusions soulignant les lourdes charges de travail dans plusieurs services en raison de ressources humaines limitées; salue l'adoption de nouvelles modalités de travail, qu'il considère comme une initiative positive, mais encourage le Comité à prendre des mesures supplémentaires pour garantir la publication de données anonymes sur les cas d'épuisement professionnel;

Or. en

Amendement 24
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. se déclare préoccupé par la réponse du Comité dans le «rapport de suivi» sur les cas d'épuisement professionnel, qui rejette l'idée que l'épuisement professionnel en tant que tel ne constitue pas un diagnostic médical reconnu et que les causes de l'épuisement professionnel peuvent être multiples; rappelle l'importance des données statistiques sur l'épuisement professionnel afin de mieux cibler les décisions relatives au bien-être du personnel, qui devraient également s'appuyer sur les leçons tirées d'expériences passées fort regrettables et sur des évaluations externes du cadre actuel;

Or. en

Amendement 25
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. salue l'adoption de la nouvelle stratégie en matière de diversité et d'inclusion, en vigueur jusqu'en 2027; salue les actions concrètes de sensibilisation au handicap menées début 2024; remarque avec satisfaction que la formation à la diversité et à l'inclusion reste obligatoire pour les cadres et recommandée pour le personnel; salue l'engagement résolu du Comité en faveur d'un lieu de travail qui soit pleinement inclusif; encourage le Comité à prendre des mesures supplémentaires pour veiller à la représentation des salariés handicapés et à la publication de données anonymisées à cet égard;

Or. en

Amendement 26
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. constate que le Comité a poursuivi son processus de réforme interne en 2023 en adoptant une décision sur les dispositions générales d'exécution relatives aux enquêtes administratives et les règles d'exécution en matière de procédures disciplinaires; félicite le Comité pour la prise de ces mesures, les dernières nécessaires à la pleine mise en œuvre d'un	*(Ne concerne pas la version française.)*

cadre éthique renforcé en son sein; constate qu'il ressort du rapport de suivi que le Comité et l'auditeur interne ont convenu d'un plan d'action relatif à l'audit du Comité sur l'éthique et l'intégrité, dans le cadre duquel huit recommandations ont été mises en œuvre et clôturées et deux sont encore ouvertes, avec une mise en œuvre prévue au plus tard en mars 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard;

Or. en

Amendement 27
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. relève qu'une plainte pour harcèlement a été signalée en 2023, laquelle a été clôturée au cours de l'année après enquête et médiation par le Comité, sans sanctions prononcées; rappelle que le Comité est partie civile dans les procédures judiciaires en cours engagées par les autorités nationales belges contre un ancien membre accusé de faute, qui sont actuellement menées par la justice belge; demande au Comité d'informer le Parlement des évolutions dans cette affaire;	30. relève qu'une plainte pour harcèlement a été signalée en 2023, laquelle a été clôturée au cours de l'année après enquête et médiation par le Comité, sans sanctions prononcées; rappelle que le Comité est partie civile dans les procédures judiciaires en cours engagées par les autorités nationales belges contre un ancien membre accusé de faute, qui sont actuellement menées par la justice belge; demande au Comité d'informer le Parlement des évolutions dans cette affaire; ***demande la création d'un organe de contrôle indépendant au sein du Comité pour s'assurer de l'application des politiques de lutte contre le harcèlement, examiner chaque année les cas signalés et publier un rapport annuel sur l'intégrité sur le lieu de travail;***

Or. en

Amendement 28

Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. relève qu'une plainte pour harcèlement a été signalée en 2023, laquelle a été clôturée au cours de l'année après enquête et médiation par le Comité, sans sanctions prononcées; rappelle que le Comité est partie civile dans les procédures judiciaires en cours engagées par les autorités nationales belges contre un ancien membre accusé de faute, qui sont actuellement menées par la justice belge; demande au Comité d'informer le Parlement des évolutions dans cette affaire;	30. relève qu'une plainte pour harcèlement a été signalée en 2023, laquelle a été clôturée au cours de l'année après enquête et médiation par le Comité, sans sanctions prononcées; rappelle que le Comité est partie civile dans les procédures judiciaires en cours engagées par les autorités nationales belges contre un ancien membre accusé de faute, qui sont actuellement menées par la justice belge; demande au Comité d'informer le Parlement des évolutions dans cette affaire; ***estime que la valorisation d'une culture du respect et de la dignité, étayée par une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, est essentielle pour prévenir de futures accusations et garantir un environnement de travail sûr et inclusif au sein du Comité;***

Or. en

Amendement 29
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. réaffirme qu'une politique de tolérance zéro contre le harcèlement est nécessaire pour protéger le bien-être du personnel et que tout employeur a le devoir de la mettre en place; rappelle que, pour le traitement des plaintes pour harcèlement, il convient de mettre en place une politique visant à tirer les leçons de l'expérience afin d'éviter tout comportement répréhensible; continue à penser qu'une enquête externe et

indépendante sur l'affaire faisant actuellement l'objet d'une procédure judiciaire serait utile pour que le Comité puisse mieux réagir à des affaires semblables;

Or. en

Amendement 30
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. relève que l'OLAF a ouvert deux procédures en 2023, qui ont toutes deux été clôturées au cours de l'année, l'une faute d'éléments probants suffisants, l'autre après renvoi pour suivi au Comité; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des évolutions relatives à cette seconde procédure; relève en outre que la Médiatrice a ouvert une enquête en 2023 en lien avec le traitement d'une affaire comprenant des allégations de harcèlement; demande au Comité d'informer l'autorité de décharge des conclusions de cette enquête;	31. ***salue la volonté du Comité de coopérer avec les organes d'enquête de l'Union, à savoir l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), le Parquet européen et le Médiateur européen;*** relève que l'OLAF a ouvert deux procédures en 2023, qui ont toutes deux été clôturées au cours de l'année, l'une faute d'éléments probants suffisants, l'autre après renvoi pour suivi au Comité; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des évolutions relatives à cette seconde procédure; relève en outre que la Médiatrice a ouvert une enquête en 2023 en lien avec le traitement d'une affaire comprenant des allégations de harcèlement; demande au Comité d'informer l'autorité de décharge des conclusions de cette enquête;

Or. en

Amendement 31
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. prend acte avec satisfaction du travail accompli par le Comité en vue d'une meilleure transparence de ses activités en 2023; prend acte, à cet égard, de l'adoption d'une décision pour élargir l'éventail des documents mis en ligne au moyen du registre de transparence de l'Union, dont par exemple les procès-verbaux de réunion et les listes de présence du Comité, ainsi que d'une décision demandant aux membres du Comité de ne rencontrer que des représentants d'intérêts inscrits au registre, de rendre publiques leurs listes de réunions et de joindre leur «empreinte législative» à leurs avis; se félicite que le Comité rende publiques en ligne des informations relatives à son budget annuel, à ses indicateurs de performance, à ses dépenses ou aux marchés qu'il passe;	32. prend acte avec satisfaction du travail accompli par le Comité en vue d'une meilleure transparence de ses activités en 2023; prend acte, à cet égard, de l'adoption d'une décision pour élargir l'éventail des documents mis en ligne au moyen du registre de transparence de l'Union, dont par exemple les procès-verbaux de réunion et les listes de présence du Comité, ainsi que d'une décision demandant aux membres du Comité de ne rencontrer que des représentants d'intérêts inscrits au registre, de rendre publiques leurs listes de réunions et de joindre leur «empreinte législative» à leurs avis; se félicite que le Comité rende publiques en ligne des informations relatives à son budget annuel, à ses indicateurs de performance, à ses dépenses ou aux marchés qu'il passe; ***demande la publication de toutes les réunions qu'ont tenues des membres du Comité avec des tiers;***

Or. en

Amendement 32
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. constate que le bureau du Comité a adopté, le 21 mars 2023, plusieurs mesures de transparence conformément aux principes établis en ce qui concerne le registre de transparence de l'Union, telles qu'une recommandation aux membres investis d'une fonction de ne rencontrer que des représentants d'intérêts qui sont inscrits dans le registre de transparence, l'obligation pour les membres investis d'une fonction de rendre publiques leurs listes de réunions ainsi que la possibilité

d'une «empreinte législative» volontaire pour les rapporteurs; relève que plusieurs mesures ont été prises pour appliquer la décision du Bureau, notamment la publication d'une note de service définissant les modalités concrètes d'application de la décision, une campagne de sensibilisation et la mise à disposition de modèles de messages à inclure dans la correspondance entre les membres du Comité et les parties prenantes externes en vue d'encourager ces dernières à s'inscrire au registre de transparence de l'Union (le cas échéant);

Or. en

Amendement 33
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 ter. demande instamment au Comité de mettre en place un suivi en temps réel des conflits d'intérêts déclarés, en exigeant de tous les membres et cadres supérieurs qu'ils divulguent publiquement chaque année leurs intérêts financiers, leurs actifs et leurs affiliations externes, afin d'éviter toute influence inappropriée sur le processus décisionnel;

Or. en

Amendement 34
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. Demande la mise en place d'une période de carence obligatoire de deux ans pour les anciens membres du Comité avant qu'ils ne puissent exercer des activités de lobbying, de conseil ou de fonction consultative liées au processus décisionnel de l'Union, et ce afin de renforcer les garanties contre les conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 35
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. relève l'absence de procédures en matière de fraude, de conflits d'intérêts et de dénonciation de dysfonctionnements en 2023; prend acte de la réalisation d'un examen de l'efficacité des mesures du Comité pour lutter contre la fraude, en vue de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la fraude ***comportant*** des mesures pour améliorer le système de lutte contre la fraude dans son ensemble; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée du résultat de cet examen;	34. relève l'absence de procédures en matière de fraude, de conflits d'intérêts et de dénonciation de dysfonctionnements en 2023; prend acte de la réalisation d'un examen de l'efficacité des mesures du Comité pour lutter contre la fraude, en vue de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la fraude***, qui fait toujours défaut malgré les demandes répétées du Parlement dans ses résolutions de décharge, et qui devra comprendre*** des mesures pour améliorer le système de lutte contre la fraude dans son ensemble; ***rappelle l'importance d'une stratégie antifraude globale et*** demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée du résultat de cet examen***, qui aurait dû aboutir à l'adoption d'une stratégie antifraude en 2024***;

Or. en

Amendement 36
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. relève l'absence de procédures en matière de fraude, de conflits d'intérêts et de dénonciation de dysfonctionnements en 2023; prend acte de la réalisation d'un examen de l'efficacité des mesures du Comité pour lutter contre la fraude, en vue de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la fraude comportant des mesures pour améliorer le système de lutte contre la fraude dans son ensemble; demande ***au*** Comité ***de*** tenir l'autorité de décharge informée du résultat de cet examen;	34. relève l'absence de procédures en matière de fraude, de conflits d'intérêts et de dénonciation de dysfonctionnements en 2023; prend acte de la réalisation d'un examen de l'efficacité des mesures du Comité pour lutter contre la fraude, en vue de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la fraude comportant des mesures pour améliorer le système de lutte contre la fraude dans son ensemble; demande ***que cette stratégie soit rapidement adoptée et invite le*** Comité ***à*** tenir l'autorité de décharge informée du résultat de cet examen;

Or. en

Amendement 37
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	39 bis. note qu'en octobre 2023, des directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) ont été adoptées à l'intention des membres du personnel, qu'une séance d'information a été organisée pour l'ensemble du personnel afin de mettre en évidence les avantages et les inconvénients de l'IA, et que des articles informatifs ont été publiés sur l'intranet du Comité pour mieux sensibiliser le personnel;

Or. en

Amendement 38

Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. demande instamment au Comité d'augmenter son budget consacré à la cybersécurité pour qu'il atteigne au moins 10 % du total de ses dépenses informatiques, conformément aux directives de l'Union en matière de cybersécurité, afin de garantir une meilleure protection contre les cybermenaces, en particulier pour les données sensibles liées aux questions politiques et budgétaires;

Or. en

Amendement 39
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. accuse réception du rapport du 3 juin 2024 par lequel le Comité a informé l'autorité de décharge de sa politique immobilière, conformément à l'article 266, paragraphe 1, du règlement financier de l'Union; est satisfait de lire dans le rapport que le Comité, conjointement avec le Comité des régions, a réalisé l'un des objectifs prioritaires de leur stratégie immobilière de 2017, la «concentration géographique des bâtiments»; relève en outre que cette réalisation a déjà permis des économies car le coût de location du bâtiment VMA dans son ensemble est plus bas que celui de la location des trois bâtiments loués auparavant; constate que ces économies sont de l'ordre de 1,8 million d'EUR, ce qui, selon le rapport,	41. accuse réception du rapport du 3 juin 2024 par lequel le Comité a informé l'autorité de décharge de sa politique immobilière, conformément à l'article 266, paragraphe 1, du règlement financier de l'Union; est satisfait de lire dans le rapport que le Comité, conjointement avec le Comité des régions, a réalisé l'un des objectifs prioritaires de leur stratégie immobilière de 2017, la «concentration géographique des bâtiments»; relève en outre que cette réalisation a déjà permis des économies car le coût de location du bâtiment VMA dans son ensemble est plus bas que celui de la location des trois bâtiments loués auparavant; constate que ces économies sont de l'ordre de 1,8 million d'EUR, ce qui, selon le rapport,

équivaut au loyer du bâtiment B100;	équivaut au loyer du bâtiment B100; ***note que le Comité s'emploie actuellement à mettre à jour sa stratégie immobilière à long terme de 2017, et que ce travail devrait s'achever d'ici fin 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée du résultat de cet examen;***

Or. en

Amendement 40
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. invite le Comité à définir une feuille de route contraignante pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2035, assortie d'objectifs clairs pour l'efficacité énergétique, la réduction des émissions liées aux déplacements et une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelables dans ses bâtiments; demande instamment au Comité de rendre compte annuellement des progrès qu'il aura accomplis dans la réduction de son empreinte carbone;

Or. en

Amendement 41
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 46 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 ter. invite le Comité à fixer des objectifs annuels contraignants en matière de durabilité, conformes au pacte

vert pour l'Europe, notamment une réduction de 50 % des émissions institutionnelles de carbone d'ici 2030, la priorisation des marchés publics écologiques et l'adoption intégrale de flux de travail sans papier d'ici 2026;

Or. en

Amendement 42
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 bis. demande instamment au Comité de supprimer progressivement les systèmes de chauffage et de refroidissement à combustibles fossiles dans tous ses bâtiments d'ici 2028, d'introduire des clauses de durabilité obligatoires dans tous les nouveaux contrats et d'augmenter la part d'énergie solaire et renouvelable utilisée dans ses installations à au moins 40 % d'ici 2030;

Or. en

Amendement 43
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. ***prend acte de*** l'adoption, par le Comité, d'une stratégie d'économies d'énergie qui comporte des mesures de court, moyen et long terme; relève, à cet égard, que le Comité a entamé un audit environnemental de l'ensemble de ses	48. ***salue*** l'adoption, par le Comité, d'une stratégie d'économies d'énergie qui comporte des mesures de court, moyen et long terme; relève, à cet égard, que le Comité a entamé un audit environnemental de l'ensemble de ses bâtiments pour

bâtiments pour recenser, entre autres, le niveau de performance énergétique des structures et éléments d'équipement existants, ainsi que pour estimer les effets, du point de vue environnemental, des investissements nécessaires par rapport à l'ensemble des coûts (maintenance, consommation, etc.) sur une période de 30 ans; constate de plus que des études sur les mesures d'efficacité énergétique ont été prévues en 2024 et 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard;	recenser, entre autres, le niveau de performance énergétique des structures et éléments d'équipement existants, ainsi que pour estimer les effets, du point de vue environnemental, des investissements nécessaires par rapport à l'ensemble des coûts (maintenance, consommation, etc.) sur une période de 30 ans; constate de plus que des études sur les mesures d'efficacité énergétique ont été prévues en 2024 et 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard;

Or. en

Amendement 44
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. rappelle qu'en 2022, les panneaux photovoltaïques du Comité ont généré une production électrique de 15,5 MWh, soit 0,25 % de la consommation annuelle du Comité, tandis qu'en 2023, cette production est tombée à 5,75 MWh; ***demande au Comité d'évaluer si ces faibles performances sont dues à des raisons objectives, telles qu'un nombre de panneaux insuffisant, ou s'il convient de mettre fin à l'investissement du Comité dans les panneaux photovoltaïques, ainsi que d'informer l'autorité de décharge de ses conclusions;*** constate avec satisfaction qu'il ressort du questionnaire que le Comité est un exemple à suivre s'agissant des mesures et actions entreprises en faveur de la mobilité durable;	49. rappelle qu'en 2022, les panneaux photovoltaïques du Comité ont généré une production électrique de 15,5 MWh, soit 0,25 % de la consommation annuelle du Comité, tandis qu'en 2023, cette production est tombée à 5,75 MWh; constate avec satisfaction qu'il ressort du questionnaire que le Comité est un exemple à suivre s'agissant des mesures et actions entreprises en faveur de la mobilité durable;

Or. en

Amendement 45

Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. se félicite de la coopération étroite avec le Comité des régions instaurée par le Comité au niveau administratif, au moyen du nouvel accord de coopération signé en 2022, qui prévoit que les deux comités partagent leurs locaux et des services dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique, de la sécurité, de la passation de marchés, de la gestion financière et de l'informatique, tout en conservant leur pleine autonomie institutionnelle; salue les progrès réalisés en la matière en 2023, avec un accord supplémentaire entre les deux comités sur la création et le financement d'un espace partagé de communication, avec des installations audiovisuelles communes dans le bâtiment JDE; demande au Comité de recenser les économies budgétaires réalisées durant la première année de mise en œuvre de cet accord dans le domaine audiovisuel, et d'en informer le Parlement;	50. se félicite de la coopération étroite avec le Comité des régions instaurée par le Comité au niveau administratif, au moyen du nouvel accord de coopération signé en 2022, qui prévoit que les deux comités partagent leurs locaux et des services dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique, de la sécurité, de la passation de marchés, de la gestion financière et de l'informatique, tout en conservant leur pleine autonomie institutionnelle; salue les progrès réalisés en la matière en 2023, avec un accord supplémentaire entre les deux comités sur la création et le financement d'un espace partagé de communication, avec des installations audiovisuelles communes dans le bâtiment JDE; demande au Comité de recenser les économies budgétaires réalisées durant la première année de mise en œuvre de cet accord dans le domaine audiovisuel, et d'en informer le Parlement; ***invite une nouvelle fois le Comité à poursuivre et à élargir cette coopération à d'autres domaines afin d'éviter les doubles emplois et de rationaliser davantage les coûts de fonctionnement des services disponibles dans les locaux partagés par le Comité et le Comité des régions; demande au Comité et au Comité des régions d'étudier la possibilité de regrouper leurs services conjoints au sein d'une administration unique, en conservant des directions ou des unités distinctes pour les services chargés des questions liées à leurs mandats spécifiques et indépendants;***

Or. en

Amendement 46

Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. se félicite de la coopération étroite avec le Comité des régions instaurée par le Comité au niveau administratif, au moyen du nouvel accord de coopération signé en 2022, qui prévoit que les deux comités partagent leurs locaux et des services dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique, de la sécurité, de la passation de marchés, de la gestion financière et de l'informatique, tout en conservant leur pleine autonomie institutionnelle; salue les progrès réalisés en la matière en 2023, avec un accord supplémentaire entre les deux comités sur la création et le financement d'un espace partagé de communication, avec des installations audiovisuelles communes dans le bâtiment JDE; demande au Comité de recenser les économies budgétaires réalisées durant la première année de mise en œuvre de cet accord dans le domaine audiovisuel, et d'en informer le Parlement;	50. se félicite de la coopération étroite avec le Comité des régions instaurée par le Comité au niveau administratif, au moyen du nouvel accord de coopération signé en 2022, qui prévoit que les deux comités partagent leurs locaux et des services dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique, de la sécurité, de la passation de marchés, de la gestion financière et de l'informatique, tout en conservant leur pleine autonomie institutionnelle; salue les progrès réalisés en la matière en 2023, avec un accord supplémentaire entre les deux comités sur la création et le financement d'un espace partagé de communication, avec des installations audiovisuelles communes dans le bâtiment JDE; demande au Comité de recenser les économies budgétaires réalisées durant la première année de mise en œuvre de cet accord dans le domaine audiovisuel, et d'en informer le Parlement; ***encourage le Comité et le Comité des régions à poursuivre leurs efforts pour développer davantage la coopération et les synergies;***

Or. en

Amendement 47
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. demande à l'institution d'adresser au Parlement européen et à sa commission du contrôle budgétaire des recommandations sur de nouveaux

moyens de lutter contre les abus et les utilisations abusives des fonds de l'Union, en s'appuyant sur sa propre expérience institutionnelle et les enseignements tirés des affaires passées, et de partager les bonnes pratiques, puisqu'il a été prouvé que les intérêts financiers de l'Union européenne n'étaient pas bien protégés au Parlement, comme l'ont révélé l'affaire pénale et les enquêtes; estime que le Parlement pourrait bénéficier d'un regard neuf en la matière et de la contribution de l'institution;

Or. en

Amendement 48
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. demande au Comité de mettre en place un processus de révision annuel structuré avec les commissions CONT et LIBE du Parlement européen, afin d'assurer un suivi systématique du respect des obligations financières, des normes éthiques et de la coopération institutionnelle en matière de réformes administratives;

Or. en

Amendement 49
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. salue la renégociation en 2023 et la	52. salue la renégociation en 2023 et la

signature en 2024 de l’accord interinstitutionnel entre le Comité et le Parlement, qui vise à améliorer la pertinence et l’opportunité des contributions tout au long du cycle législatif, ainsi qu’à renforcer la coopération bilatérale; se félicite du nouveau protocole de coopération signé en 2022 par le Comité et la Commission, qui a déjà permis d’accroître le poids du Comité, par exemple au stade prélégislatif au moyen des avis exploratoires;

signature en 2024 de l’accord interinstitutionnel entre le Comité et le Parlement, qui vise à améliorer la pertinence et l’opportunité des contributions tout au long du cycle législatif, ainsi qu’à renforcer la coopération bilatérale; se félicite du nouveau protocole de coopération signé en 2022 par le Comité et la Commission, qui a déjà permis d’accroître le poids du Comité, par exemple au stade prélégislatif au moyen des avis exploratoires; ***préconise le renforcement des synergies politiques, législatives et de communication entre la Commission et le Parlement, en particulier dans le contexte de l'initiative citoyenne européenne et du Semestre européen;***

Or. en

Amendement 50
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. fait observer que le Comité joue un rôle ***essentiel*** dans le renforcement des relations avec et entre les conseils économiques et sociaux des États membres; ***se félicite*** des mesures, énumérées dans les réponses au questionnaire, prises par le Comité pour renforcer le réseau et la communauté en ligne des conseils économiques et sociaux des États membres, par exemple la création de groupes de travail communs et de programmes d’échange, le travail sur une plateforme informatique collaborative et la participation à des événements communs, entre autres;	54. fait observer que le Comité joue un rôle dans le renforcement des relations avec et entre les conseils économiques et sociaux des États membres; ***prend acte*** des mesures, énumérées dans les réponses au questionnaire, prises par le Comité pour renforcer le réseau et la communauté en ligne des conseils économiques et sociaux des États membres, par exemple la création de groupes de travail communs et de programmes d’échange, le travail sur une plateforme informatique collaborative et la participation à des événements communs, entre autres;

Or. en

Amendement 51
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. fait observer que le Comité joue un rôle essentiel dans le renforcement des relations avec et entre les conseils économiques et sociaux des États membres; se félicite des mesures, énumérées dans les réponses au questionnaire, prises par le Comité pour renforcer le réseau et la communauté en ligne des conseils économiques et sociaux des États membres, par exemple la création de groupes de travail communs et de programmes d'échange, le travail sur une plateforme informatique collaborative et la participation à des événements communs, entre autres;	54. fait observer que le Comité joue un rôle essentiel dans le renforcement des relations avec et entre les conseils économiques et sociaux des États membres; se félicite des mesures, énumérées dans les réponses au questionnaire, prises par le Comité pour renforcer le réseau et la communauté en ligne des conseils économiques et sociaux des États membres, par exemple la création de groupes de travail communs et de programmes d'échange, le travail sur une plateforme informatique collaborative et la participation à des événements communs, entre autres; ***demande que se poursuivent la coopération sur des sujets d'intérêt commun et l'échange de bonnes pratiques, en soulignant le rôle essentiel de la société civile pour relever les défis actuels de l'Union;***

Or. en

Amendement 52
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution	*Amendement*
55. ***constate*** qu'en 2023, le budget global du Comité pour la communication s'élevait à 2,15 millions d'EUR, contre 1,5 million d'EUR en 2022; relève que ce budget a été principalement alloué aux quatre événements phares organisés en 2023 (l'initiative citoyenne européenne, «Votre Europe, votre avis!», les prix de la production biologique et le 14e prix de la	55. ***regrette*** qu'en 2023, le budget global du Comité pour la communication s'élevait à 2,15 millions d'EUR, contre 1,5 million d'EUR en 2022; relève que ce budget a été principalement alloué aux quatre événements phares organisés en 2023 (l'initiative citoyenne européenne, «Votre Europe, votre avis!», les prix de la production biologique et le 14e prix de la

société civile), à l'amélioration ou la révision de la communication du Comité sur les médias sociaux, de son site web externe et de sa production audiovisuelle, ainsi qu'aux publications destinées aux médias ou de presse; félicite le Comité pour ses activités efficaces en matière de communication, qui ont porté sur ses priorités pour 2023, telles que l'initiative du pacte bleu, la COP28, la résolution sur la démocratie et le 65e anniversaire du Comité, entre autres;

société civile), à l'amélioration ou la révision de la communication du Comité sur les médias sociaux, de son site web externe et de sa production audiovisuelle, ainsi qu'aux publications destinées aux médias ou de presse; félicite le Comité pour ses activités efficaces en matière de communication, qui ont porté sur ses priorités pour 2023, telles que l'initiative du pacte bleu, la COP28, la résolution sur la démocratie et le 65e anniversaire du Comité, entre autres;

Or. fr

Amendement 53
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 55 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	55 bis. invite l'institution à s'abstenir de promouvoir, de diffuser et de soutenir l'idéologie de genre et le wokisme, et à respecter le traité et ses dispositions ainsi que l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en

Amendement 54
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 56 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	56 bis. invite le Comité à mieux contrôler le respect des droits du travail, de l'inclusion sociale et des droits de

l'homme dans les programmes financés par l'Union et à en rendre compte, en garantissant un meilleur sens des responsabilités dans ses fonctions consultatives et ses recommandations stratégique;

Or. en

Amendement 55
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 58 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	58 bis. propose, pour renforcer la viabilité financière et l'indépendance du Comité, que cet organe consultatif passe à un modèle de financement autonome fondé sur des redevances d'adhésion; que ces redevances soient perçues auprès de plusieurs parties prenantes, notamment des associations d'employeurs, des syndicats de travailleurs, des organisations de la société civile et d'autres entités participant activement aux travaux du comité; que la structure des redevances soit graduée, assortie de taux reflétant l'importance et le degré d'engagement des entités adhérentes; que les recettes générées soient exclusivement utilisées pour couvrir les coûts opérationnels, que les rapports financiers annuels garantissent la transparence dans l'utilisation des fonds; estime que la mise en œuvre progressive de ce modèle devrait réduire progressivement la dépendance à l'égard du budget général de l'Union, avec pour objectif l'autosuffisance totale d'ici à 2028;

Or. en